



Dénoncer ou non quels sont les risques ?

Par **nenette58**, le **28/12/2007 à 13:49**

Bonjour à tous, rnj'ai appris qu'une personne, que je connais sur un forum, a, selon ses dires à une amie avec laquelle je discute sur messagerie, été plusieurs fois violée et battue par son mari. De ces actes, sont nés des enfants qui ont subi des attouchements sexuels par leur père pendant les grossesses de leur mère. Cette femme est peu cultivée et très pieuse. Sa foi l'empêche de divorcer et elle préfère garder le silence plutôt que de se retrouver seule à élever ses enfants. rnAlors que faire? Dénoncer sans être sûr que ces faits soient réels, ou ne rien faire et être complice silencieuse?rnCette personne habite en Alsace, le droit y est-il le même que partout en France ?rnJe vous remercie d'avance de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **28/12/2007 à 15:30**

Bonjour.rnrnOui, n'hésitez pas à dénoncer. Tout d'abord parce que l'obligation vous en est faite par la Loi mais aussi et surtout parce que vous n'avez pas d'inquiétudes à vous faire sur les suites de votre dénonciation.rnrnVous n'avez aucune preuve à apporter et vous pouvez vous contenter d'apporter des présomptions. Ce n'est pas parce que vous dénoncez ce type d'agissement que la personne va aller en prison sur la base de vos seuls dires. Simplement, il y aura une enquête qui sera diligente.rnrnJe vous conseille d'appeler le 119, numéro vert d'enfance maltraitée, ils vous diront quoi faire.

Par **nenette58**, le **28/12/2007 à 16:04**

Je suis tout à fait d'accord pour dénoncer cette personne mais comment faire je ne connais

que son pseudo employé sur au moins deux forums ? Cela est-il suffisant ?
Je l'espère en tout cas, car mon coeur de mère s'est retourné en apprenant les agissements de ce père que je ne connais pourtant pas.
Merci à vous

Par **Jurigaby**, le **28/12/2007 à 17:01**

Bonjour.
Appelez le 119, n'hésitez surtout pas. Ils vous diront ce qu'il faut faire..
En principe, on peut facilement remonter à eux via leur adresse ip et leur FAI, enfin bon, je suis pas spécialiste en informatique.

Par **nenette58**, le **28/12/2007 à 17:08**

Bonjour
je vais suivre votre conseil et dénoncer ces faits.
Je ne suis pas spécialiste en informatique, mais en s'inscrivant sur un forum, on laisse des traces comme son adresse mail, il est donc aisé, je pense, pour les services de police de remonter à la source.
Encore merci pour votre soutien

Par **Jurigaby**, le **28/12/2007 à 17:10**

Bonjour.
Vous avez raison... Si il y a une probabilité pour que ces faits soient véridiques, vous vous devez de tout dénoncer..